



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

FÉVRIER

### LE 01 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 01 février 2021, au 837, 8<sup>e</sup> Rang à Saint-Sylvere, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Sylvie Tanguay                      Monsieur Robert Morissette  
Monsieur Marc St-Louis

Sont absents les conseillers suivants: Monsieur Normand Dubois et  
Monsieur André Lauzière

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Sophie Millette, directrice générale et  
secrétaire-trésorière.

À l'unanimité de tous les conseillers, ceux-ci déclarent qu'ils acceptent  
que la présente séance soit tenue à huis clos et puissent y participer au  
837, Rang 8, Saint-Sylvere.

2021-02-016

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour  
adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-02-017

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du  
Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 11 janvier 2021 a été remise  
à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-  
verbal et que celui-ci soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

### DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

### DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - JANVIER 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil  
municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de  
lotissement pour le mois de janvier 2021 pour 0 permis totalisant une  
somme de 0 \$.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution  
ou annotation

### CORRESPONDANCE - JANVIER 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de janvier 2021 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2021-02-018

### COMPTES DE JANVIER 2021

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de janvier 2021 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 72 303,54 \$ est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois de janvier 2021, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-02-019

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336 FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Madame Sylvie Tanguay lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de règlement a été fait par Madame Sylvie Tanguay lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, et que le projet est disponible au bureau municipal dès le 12 janvier 2021 au bureau municipal, pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

D'adopter le règlement numéro 337 modifiant le règlement numéro 336 fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 338 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je Marc St-Louis donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis pour adoption le projet de règlement numéro 338 relatif au traitement des élus municipaux.

Je Marc St-Louis dépose le présent projet de règlement numéro 338 relatif au traitement des élus municipaux.

Ledit projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal dès le 02 février 2021 sur les heures d'ouverture du bureau.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2021-02-020

### **RENOUVELLEMENT COUVERTURE D'ASSURANCES - MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'une copie des couvertures d'assurance et des différentes valeurs assurables ont été remises à chaque membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que la MMQ a changé de courtier et nous sommes maintenant représenté par la FQM Assurance;

CONSIDÉRANT que la directrice générale va avoir une première rencontre zoom avec le courtier le 3 février 2021;

CONSIDÉRANT que le montant annuelle est de 15 152 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec de faire les modifications appropriées et d'effectuer le renouvellement et le paiement pour l'année 2021 à son contrat d'assurances.

Que la Municipalité autorise la directrice générale d'effectuer la mise à jour et les changements nécessaires au dossier d'assurance de la municipalité.

Que la directrice générale avise le conseil des changements majeures à la police d'assurance s'il y a lieu pour prise de décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-02-021

### **ADMQ ABONNEMENT ANNUEL 2021**

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre au directeur général et secrétaire-trésorier des assurances juridiques, un programme de formation ainsi qu'un soutien technique;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de Saint-Sylvere de faire partie de ladite association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

D'autoriser une dépense et le paiement au montant de 885,00 \$ plus taxes pour l'adhésion à l'ADMQ pour 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-02-022

### **ACHAT DE POMPE DE CHLORE ET POMPE PERMANGANATE**

CONSIDÉRANT que la pompe doseuse pour le permanganate et pompe doseuse de chlore ont été installés par le technicien de Magnor;

CONSIDÉRANT qu'il reste une autre pompe de chlore et une autre pompe de permanganate à changer;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de la distribution d'eau ces achats sont essentiels;

CONSIDÉRANT que les pompes en place ne fonctionnent pas au maximum de leur capacité;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission émise par Magnor pour l'achat des pompes et que celle-ci est au montant de 6 832, 57 \$ (taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc St-Louis et résolu :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Que la municipalité autorise la directrice générale à faire l'achat de la pompe doseuse de permanganate et la pompe doseuse avec dégazeur pour le chlore pour une somme de 6 832,57 \$ (taxes en sus) tel la soumission soumis par Magnor.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-02-023

### **AUTORISATION DE FAIRE RECONDITIONNER LA 2<sup>E</sup> POMPE DE DISTRIBUTION – EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que la pompe 1 de distribution de la station d'eau potable a été reconstruit et que Danovar devrait nous faire l'installation d'ici une semaine;

CONSIDÉRANT que la 2<sup>e</sup> pompe de distribution est dans la même condition que la pompe 1 que nous venons de faire restaurer;

CONSIDÉRANT que suite à une discussion avec le responsable de Danovar, les coûts devraient être semblable, mais ne peut être confirmé pour le moment, vu que la pompe n'a pas été démonté;

CONSIDÉRANT la soumission de la pompe 1 au montant de 10 260 \$, la directrice générale suggère de majorer de 10 % le coût dont la restaurant pourrait être d'environ 11 286 \$;

CONSIDÉRANT que cette dépense sera mise et payé avec la subvention TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la municipalité autorise la directrice générale à faire reconditionner la 2<sup>e</sup> pompe de distribution d'eau potable pour une somme d'environ 11 286 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents,

2021-02-024

### **ADOPTION BUDGET 2021 – CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC**

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les prévisions budgétaires pour l'année 2021 adopté par le Conseil d'administration de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc.

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise, pour l'année 2021, le paiement de la contribution au montant de 3 347 \$.

Ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2021-02-025

### ADOPTION BUDGET RÉVISÉ 2020 – OMH AU CŒUR DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que nous avons reçu le budget révisé 2020 en date du 02 décembre 2020 de l'Office Municipal d'Habitation Au Cœur du Québec (OMH) :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte le budget révisé 2020 de l'Office Municipal d'Habitation Au Cœur Du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-02-026

### ADOPTION BUDGET 2021 – OMH AU CŒUR DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la directrice générale dépose le budget 2021 de l'Office Municipal d'Habitation Au Cœur du Québec (OMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte le budget 2021 de l'Office Municipal d'Habitation Au Cœur Du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-02-027

### RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie, un rapport annuel doit être complété portant sur les activités municipales;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière a complété le rapport pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que ledit rapport est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le rapport annuel d'activité 2020 - Schéma de couverture de risques, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-02-028

### DEMANDE COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

CONSIDÉRANT que la demande de subvention pour la réalisation de projet de sentier actif par le Comité des loisirs de St-Sylvere a été acceptée;

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs de St-Sylvere désire ajouter de l'éclairage à l'entrée du sentier;

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs de St-Sylvere demande si cet ajout peut être fait par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Que la municipalité demande que les travaux effectuer dans le sentier soit fait sous la supervision et en présence de l'inspecteur municipal.

Concernant la demande d'ajout d'une lumière, la municipalité va étudier et faire des demandes de prix avant de prendre une décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2021-02-029**

### **DEMANDE DE CPTAQ – FERME LE PETIT PUIT S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Binggeli de la FERME LE PETIT PUIT S.E.N.C. présente une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) dont le conseil a pris connaissance;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande vise une modification de la superficie visée par les droits acquis;

CONSIDÉRANT que ladite demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que la Ferme Le Petit Puits désire modifier le tracé de la superficie faisant l'objet des droits acquis, dans le but de lotir et aliéner la vieille maison, tout en conservant la ferme et en continuant de pratiquer des activités agricoles sur le surplus de ses terres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère appui la demande d'autorisation de M. Daniel Binggeli auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et ce, pour les motifs évoqués dans le présent préambule cités précédemment ainsi que les documents soumis dans sa demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2021-02-030**

### **DEMANDE DE LA FERME STEJOBEC INC.**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu par courriel une demande la part de la Ferme Stéjobec Inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande a pour objet un constat d'infraction en lien avec un règlement municipal et que celui-ci est présentement à la cour municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que la municipalité de Saint-Sylvère ne désire pas prendre de décision, considérant que la procédure est présentement à la cour municipale de la Ville de Nicolet et y procédera prochainement.

Adoptée.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Début de la période de question à 19 h 31 et elle prend fin à 19 h 31.

Aucune question.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil).

2021-02-031

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADRIEN PELLERIN  
Maire

SOPHIE MILLETTE  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN  
Maire